

in *L'enfant*, numéro spécial de *La Vouivre*, 15, 2006, 29-37

La mort des enfants à Rome: l'impossible chagrin?

A ma mère

Présentation

Véronique Dasen enseigne l'histoire ancienne et l'archéologie classique à l'Université de Fribourg. Elle a publié plusieurs ouvrages et articles relatifs à la naissance et à l'enfance dans l'Antiquité: *Dwarfs in Ancient Egypt and Greece*, Oxford, Oxford University Press, 1993; (éd.), *Naissance et petite enfance dans l'Antiquité, Actes du colloque de Fribourg, 28 novembre-1^{er} décembre 2001*, Fribourg - Göttingen, Academic Press Fribourg - Vandenhoeck & Ruprecht, 2004; *Jumeaux, jumelles dans l'Antiquité grecque et romaine*, Kilchberg, Akanthus Verlag, 2005.

La mort prématurée de son fils, encore mineur, plongea le riche Régulus dans un état de frénésie. Pline le Jeune dénonce avec agacement les manifestations ostentatoires de son deuil: "Ce n'était pas du chagrin, mais étalage de chagrin".¹ Autour du bûcher funèbre, Régulus fit tuer tous les animaux favoris de l'enfant, ses poneys gaulois, ses chiens et différentes sortes d'oiseaux, rossignols, perroquets, merles... Il s'appliqua aussi à fixer la mémoire du jeune disparu par tous les moyens disponibles: "Il a décidé de faire faire de lui statues et portraits en abondance, il y travaille dans tous les ateliers, il le fait représenter par la couleur, représenter en cire, représenter en bronze, représenter en argent, représenter en or, en ivoire, en marbre". Il rédigea enfin un éloge funèbre, comme si son fils était déjà adulte, et le lut devant une nombreuse assistance avant d'en envoyer des copies en province pour qu'une lecture publique y soit faite. Les excès de l'opportuniste Régulus nous livrent, en creux, la clef des règles de bienséance de son temps. Si à Rome l'expression du chagrin est autorisée, elle doit se conformer à des normes bien précises.

L'arithmétique du deuil

L'âge du défunt détermine la durée du temps de deuil. Plus l'enfant a vécu, plus la démonstration du chagrin sera marquée. "(Numa) régla lui-même le deuil et sa durée suivant l'âge du mort. Ainsi, on ne portait pas le deuil d'un enfant en dessous de trois

ans, et pour tous ceux qui avaient dépassé cet âge, on ne le portait pas pendant plus de mois qu'ils n'avaient vécu d'années, sans dépasser dix mois, quel que fût l'âge du défunt", explique Plutarque (*Vie de Numa*, 12.3). D'autres sources confirment que la durée et l'expression du deuil devaient être réduites pour les enfants. Le cas le plus extrême est celui des nourrissons dont la disparition, affirme Cicéron, doit être supportée avec fermeté, *aequo animo*, sans ressentir de peine (*Tusculanes*, 1.39).

Les rites funéraires obéissent aussi à des règles particulières qui varient selon l'âge du défunt. Alors que les funérailles d'adulte ont une dimension officielle, celles des enfants mineurs ont lieu rapidement, sans longue exposition du corps dans la maison, discrètement, de nuit, sans pleureuses, ni récitation publique d'éloges. A la mort de sa petite fille de deux ans, Plutarque félicite son épouse d'avoir évité toute "pompe coûteuse et recherchée", et d'avoir mené les funérailles "sans tapage en compagnie de nos proches seuls" (*Oeuvres morales, Consolations à sa femme*, 609A). Les tout-petits, morts avant la pousse des dents, étaient inhumés, parfois dans le sol de l'habitation ou aux alentours, les plus grands étaient incinérés comme les adultes (Pline, *Histoire naturelle*, VII.72).² Un animal familier, d'ordinaire un chien, pouvait être tué pour accompagner l'enfant dans la mort. Le nombre élevé et le caractère exotique des animaux sacrifiés à Régulus (poney gaoulois, perroquets...) s'écartent de cette norme d'une manière jugée de mauvais goût.

Le deuil au masculin et au féminin

La réaction de Pline face au comportement de Régulus doit être replacée dans une société où hommes et femmes n'étaient pas autorisés à manifester leur douleur de la même manière. Si aujourd'hui les pères ont le droit de pleurer, à Rome le deuil au masculin obéit à des normes sociales strictes. On attend des hommes qu'ils maîtrisent leurs émotions et écourtent le temps de marge du deuil, source potentielle de désordre. Ils doivent limiter l'interruption de leurs activités publiques, même à la mort d'un enfant adulte, d'un parent ou d'un ami proche. "Il y a des exemples sans nombre de pères qui suivirent sans pleurer le convoi d'enfants adultes (*iuvenes*); qui du bûcher revinrent au sénat ou à l'exercice de quelque charge publique et passèrent incontinent à d'autres soins", raconte Sénèque (*Lettres à Lucilius*, XVI.99.6).

¹ Pline le Jeune, *Lettres*, IV.2 et IV.7. Les lettres concernant Régulus datent d'environ 103 après J.-C. Sauf indication contraire, toutes les traductions qui suivent sont tirées des éditions Belles-Lettres à Paris.

² F. Laubenheimer, La mort des tout petits dans l'Occident romain, in Dasen 2004, p. 293-316.

Aux femmes revient l'expression du deuil. "Ne cherche pas à t'excuser sur la faiblesse de ton sexe", écrit Sénèque à sa mère Helvia, "c'est presque un droit qu'on lui accorde de pleurer avec excès". Le législateur leur impose néanmoins des limites, "afin de composer par une règle officielle avec l'obstination de la douleur des femmes. Ils n'ont pas interdit le chagrin, mais ils l'ont borné" (*Consolation à ma mère Helvia*, 16.1). Leur deuil durera neuf à dix mois au maximum pour un père, un fils ou un frère. Les comportements évoluent vers la fin de la République. A l'époque impériale, les témoignages de chagrin paternel se multiplient, mais sans impliquer de manifestation publique bruyante qui serait déplacée. Les pères forment leur attachement pour un enfant, même en bas âge. Plutarque décrit le bonheur que lui procurait la compagnie de sa petite fille de deux ans: "Un charme tout particulier s'attache, en outre, à l'amour que l'on porte aux enfants d'un âge si tendre: la joie qu'ils nous donnent est si pure et si libre de toute colère et de tout reproche! La nature avait donné à notre fille une amabilité et une douceur merveilleuses; sa manière de répondre à notre tendresse et son empressement à faire plaisir nous ravissaient tout à la fois et nous révélaient la bonté de son caractère" (*Consolations à sa femme*, 608D). Le chagrin d'un père est non seulement reconnu mais partagé. La fille cadette de Fundanus, écrit Pline, n'avait pas treize ans, mais "je n'ai jamais rien vu de plus gracieux, de plus aimable que cette enfant, rien qui méritât mieux non seulement une vie plus longue, mais presque l'immortalité. (...) Quelle mort affligeante et venue trop tôt !" (Pline le Jeune, *Lettres*, V.16).

L'impossible chagrin?

Le taux élevé de mortalité infantile, sans doute comparable à celui qui prévalait dans les sociétés préindustrielles, explique en partie la discrétion qui fut longtemps de mise pour le deuil des enfants. En Europe occidentale, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, un enfant sur quatre mourait avant d'avoir atteint un an. La réserve qu'expriment les comportements n'implique cependant pas un investissement affectif réduit des parents, contrairement à ce que pensaient Philippe Ariès et Lawrence Stone.³ A Rome, le nombre et la diversité des épitaphes funéraires d'enfants de tous âges traduisent l'attachement qu'on leur portait. L'expression des sentiments s'y lit, codée selon les règles du genre. La plupart des textes, très brefs, sont en prose et composés

³ Ph. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1973; L. Stone, *The Family, Sex and Marriage in England 1500-1800*, London, 1977.

de formules conventionnelles. Un petit nombre, en vers, puisent leur inspiration dans le répertoire de la poésie latine.

Un des thèmes majeurs est la souffrance causée par l'anéantissement d'espairs légitimes et le renversement du cours naturel des choses. "Si les lois des Destins étaient restées en ordre, on eût dû lire, avant, les noms du père et de la mère" dit l'inscription du petit Pomponius Marcellus, mort à l'âge de deux ans (*CIL IX.2616*; Porte 1993, p. 92-93). La révolte est parfois si forte que les parents déclarent regretter que l'enfant soit né, comme le dit une épitaphe de Mayence: "Voici qu'il faut pleurer une très douce petite fille, *puellula*. Il aurait mieux valu ne pas venir au monde, si, toi, qui serais devenue si charmante, tu avais pour destinée dès ta naissance de retourner vite d'où tu étais venue et d'être une cause de deuil pour tes parents. Elle a vécu six mois et huit jours. Rose, elle a fleuri et péri aussitôt" (trad. Néraudau 1984, p. 380-381; *CIL XIII 7113*). Parfois le disparu lui-même exprime le regret d'avoir vécu: "Il aurait mieux valu ne pas naître plutôt que d'être maintenant un cadavre gisant sans l'avoir mérité" (trad. Wolff 2000, p. 92).

L'emploi de diminutifs ajoute une forte connotation affective aux textes, même réduits à une simple formule. Le tout-petit d'un an à peine est appelé *annuclus*, l'enfant de deux ans *bimus* ou *bimulus*, la fillette *puellula*, ou *pupula*, petite poupée.

Souvent l'âge de l'enfant est indiqué en mois, en jours ainsi qu'en heures, comme pour traduire l'intensité des moments partagés et allonger la durée d'une vie trop brève. Une inscription funéraire d'Ostie nous apprend ainsi que deux sœurs jumelles, Claudia *Chreste*, "la vertueuse" et Claudia *Amabilis*, "l'aimable", moururent l'une à l'âge de trois ans, six mois, quinze jours et neuf "heures funestes", l'autre de trois ans, six mois, vingt jours et neuf "heures funestes" (Dasen 2005 p. 255; *CIL XIV 838*).

L'inscription peut se terminer par la formule *nolite dolere, parentes*, "mes parents, ne pleurez pas", où l'enfant console ses proches en leur rappelant que la mort est indissociable de la condition humaine : "Quelle joie, pour les miens, que mon premier anniversaire! Mais ravi par un Sort cruel, point n'ai-je pu en fêter d'autre. Un petit bout d'année (*annuclus*), sept mois, et le souffle me manque. Arraché à leurs bras, je flotte maintenant, parmi les ombres vaines. Pourquoi griffer ton ventre et frapper ta poitrine, ô maman? Pas un mortel ne peut se garder de la mort (Tombe de Cn. Domitius Proculus, Rome *CIL VI 35126*; trad. Porte 1993, p. 52-53).

Comment interpréter le recours fréquent à des formules conventionnelles ? L'emploi d'un langage stéréotypé implique-t-il l'absence de chagrin réel, ou traduit-il le désir des parents de respecter les convenances? Une comparaison transpériode nous fait

pencher pour la deuxième solution. Aujourd'hui, quand un proche décède, le faire-part est rapidement composé avec l'aide des pompes funèbres qui proposent un choix d'exemples à la famille en deuil. Entre le poids du chagrin et celui des responsabilités, la famille choisit d'ordinaire une formule toute faite, sans chercher l'originalité, mais à respecter les conventions sociales. A la différence des épitaphes antiques, pérennisées par la pierre, les faire-part actuels sont éphémères, mais hier comme aujourd'hui, l'utilisation d'un langage convenu n'implique pas l'absence de profonde émotion.

L'éloge des enfants

Pour adoucir la brutalité du départ prématuré, l'inscription peut faire l'éloge des qualités précoces de l'enfant. Sa vie fut brève, mais riche. Le petit Flavius Hermès, âgé de deux ans, vécut ainsi "comme s'il en avait déjà seize" (CIL VI.18086). Souvent s'ajoute l'idée que l'éducation et la culture lui ont permis d'accéder à des qualités d'un autre âge, tel un *puer senex*, mêlant la vigueur de l'enfant à la sagesse et à l'expérience du vieillard.

Cette aspiration est visible dans les représentations d'enfants. Comment Régulus fit-il figurer son fils? Peut-être demanda-t-il aux artistes de souligner sa maturité en le vieillissant. Le procédé est très fréquent. Quand une inscription donne l'âge réel de l'enfant, on relève que le portrait le figure plus âgé qu'il n'était, comme pour le montrer tel qu'il aurait dû devenir et allonger virtuellement son existence terrestre. Le résultat de ce choix peut être insolite. Un autel funéraire du II^e siècle de notre ère représente deux très jeunes enfants, l'un âgé de onze mois et huit jours, l'autre d'un an, cinq mois et dix jours, comme deux écoliers studieux, debout en toge, tenant dans la main un rouleau de papyrus (*uolumen*) (fig. 1).

Légende

Fig. 1 Autel funéraire. Rome, Villa Albani 920 (CIL VI.22972).

"Publicia Glypte a fait ce monument pour Nico, son fils très cher, qui vécut onze mois et huit jours, et pour Eutyches, **uerna*, âgé d'un an, cinq mois et dix jours" (vers 100-110 après J.-C.)

**uerna* : le terme désigne un esclave né dans la maison

Les conventions changent selon les régions. Si à Rome les représentations de bébés sont rares, voire absentes, en Gaule romaine l'enfant est souvent figuré encore au maillot, seul ou avec un de ses parents, comme sur la stèle de Carantodia et de son

fils Sextus (**fig. 2**). L'image de Sextus est chargée d'ambiguïté visuelle, comme si l'image du linceul se superposait à celle des langes. Dans son traité d'oniromancie (II^e s. apr. J.-C.), Artémidore confirme ce malaise. L'auteur interprète de manière négative le fait de rêver d'être emmaillotté. Il associe les bandelettes du nouveau-né à celles qui enveloppent le mort, et l'état d'impuissance du bébé à une perte imminente de force. Le songe annonce que le rêveur court le danger de tomber gravement malade, voire de mourir si sa santé est déjà atteinte (*Livre des songes*, I.13 et 16).

Légende

Fig. 2 Stèle de Carantodia et de Sextus. Metz, Musées de la Cour d'Or.

L'empreinte et la mémoire

Le souci de conserver la mémoire de l'apparence réelle de l'enfant est bien attesté. La tombe d'une petite fille de dix ans, Asiatica, porte une inscription où son père nourricier dit sa peine, "car toujours et toujours, petite Asiatica, toujours je chercherai à revoir ton visage, imaginant tes traits pour ma consolation. Mon seul apaisement sera de te revoir, si tôt qu'il se pourra, quand, ma vie achevée, s'uniront nos deux ombres" (trad. Porte 1993, p. 76-77; *CIL* XI.3771). Le poète Stace évoque de son côté la douleur qui surgit quand "les flammes (du bûcher) dévorent le visage d'un fils à peine entré dans la puberté" (*Silves* III.3.8-12).

Une petite série de documents exceptionnels nous livrent le portrait fidèle du jeune disparu. Il s'agit de masques en plâtre prélevés sur le visage de l'enfant. Seuls quelques exemplaires nous sont parvenus, produits entre la fin du I^{er} siècle et le III^e ou IV^e siècle de notre ère. L'enfant le plus jeune est un bébé de quelques mois dont le masque provient d'un sarcophage découvert à Paris en 1878 (**fig. 3**).

Légende

Fig. 3. Masque funéraire tiré du moule en plâtre déposé dans la tombe (III^e - IV^e siècle). Paris, Musée Carnavalet.

Le petit vivait probablement encore quand l'empreinte fut prélevée. Un trou marque l'emplacement de la paille insérée dans ses lèvres pour lui permettre de respirer, selon une technique bien décrite par Cennino Cennini dans son *Libro dell'Arte* rédigé au milieu du XIV^e siècle. Un autre masque du même type fut découvert à Lyon dans

la tombe d'une fillette dont l'épithaphe nous livre le nom, Claudia Victoria, ainsi que l'âge, dix ans, un mois et onze jours.⁴

La fabrication de ces masques fut sans doute influencée par les pratiques qui se développent à la même époque en Egypte romaine. A côté des fameux portraits du Fayoum, on trouve des masques en ronde-bosse de stuc peint et doré qui semblent vouloir offrir une ressemblance réaliste avec les traits du défunt. En milieu romain et romanisé, les masques d'enfant évoquent aussi une pratique propre aux grandes familles aristocratiques ; les portraits en cire des ancêtres, issus de moules en plâtre, peut-être pris directement sur le visage du défunt, étaient conservés dans l'atrium. A l'époque républicaine, ces *imagines maiorum* étaient portées en procession lors des funérailles pour démontrer l'ancienneté et le pouvoir de la famille en deuil. Ici, le visage d'un enfant se substitue à celui du puissant patricien. Le détournement s'explique par la provenance sociale de ces enfants, issus du milieu des affranchis qui compensent l'absence de prestigieux aïeux par la valorisation de leur descendance.

Loin des excès de Régulus, de nombreux documents, littéraires, épigraphiques et archéologiques témoignent ainsi d'un véritable attachement envers les enfants à l'époque romaine impériale. En dépit de la forte mortalité, ils traduisent une vive sensibilité pour la grâce enfantine et le souci d'en conserver la trace, par l'empreinte ou avec des mots, comme dans l'épithaphe de la petite fille de Mayence, âgée d'à peine six mois, dont la beauté éphémère est comparée à celle d'une rose.

Sénèque résume la remarquable capacité de résilience de ses contemporains qui leur permettait d'affronter le quotidien en oubliant l'omniprésence de la mort: "Que de funérailles passent devant notre porte! Et nous ne songeons pas à la mort. Que de décès prématurés! Et nous rêvons au temps où nos enfants à la mamelle prendront la toge, seront officiers, hériteront des biens paternels" (*Consolation à Marcia* 9.2).

Bibliographie

CIL: Corpus Inscriptionum latinarum

B. Cristian, *L'affection pour les enfants dans les épithaphe de la Bretagne romaine*, Mémoire de licence, Neuchâtel, 1999 (www.unine.ch/antic/MLCristian.pdf).

P. Boyancé, *Funus acerbum*, *Revue des études anciennes*, 54, 1952, 275-289.

G. Coulon, *L'enfant en Gaule romaine*, Paris, Errance, 2004 (2^e éd.).

⁴ Coulon 2004, p. 162.

V. Dasen, *Jumeaux, jumelles dans l'Antiquité grecque et romaine*, Kilchberg, Akanthus Verlag, 2005.

- (éd.), *Naissance et petite enfance dans l'Antiquité, Actes du colloque de Fribourg, 28 novembre-1^{er} décembre 2001* (OBO 203), Fribourg-Göttingen, Academic Press Fribourg - Vandenhoeck & Ruprecht, 2004.

D. Gourevitch, A. Moirin, N. Rouquet (dir.), *Maternité et petite enfance dans l'Antiquité romaine. Catalogue de l'exposition, Bourges, Muséum d'histoire naturelle, 6 novembre 2003-28 mars 2004*, Bourges, Editions de la ville de Bourges, 2003.

J.-P. Néraudau, *Etre enfant à Rome*, Paris, Payot, 1984.

D. Porte, *Tombeaux romains. Anthologie d'épigraphes latines*, Paris, Gallimard, 1993.

F. Prescendi, *Il lutto dei padri nella cultura romana*, in F. Hinard (éd.), *La mort au quotidien dans le monde romain*, Paris, De Boccard, 1995, 147-154.

B. Rawson, *Children and Childhood in Roman Italy*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

J. Scheid, *Contraria facere : renversements et déplacements dans les rites funéraires*, *Aion*, 6, 1984, 117-139.

E. Wolff, *La poésie funéraire épigraphique à Rome*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.